



LE COUVRE-FEU : ET PUIS QUOI ENCORE !

Nous n'avons pas arrêté de le dire ! Nous ne paierons pas le prix de la crise !

Alors que 500.000 emplois ont disparu au premier trimestre, que la saison d'été est une période où les jeunes, les étudiant.es, certains lycéen.nes cherchent activement des jobs d'été, la crise sanitaire a touché les secteurs les plus sollicités par les jeunes comme la restauration, l'hébergement et le divertissement. Soit les premières activités à avoir dû arrêter et les dernières à avoir pu reprendre.

Reprendre, un bien grand mot lorsque le gouvernement nous impose un couvre-feu, qui stigmatise les jeunes et crée des tensions au sein des foyers. Que faisons-nous de ces jeunes vivant à plusieurs dans des petits logements ? De ces étudiants vivant dans des 9m2 et qui voyaient à travers des sorties nocturnes, un moyen de décompresser.

Alors que le gouvernement annonce un couvre-feu, visant les régions les plus touchées par la Covid-19, sans même avoir pu tester l'efficacité de cette mesure, l'ensemble du département fait face à cette mesure que nous regrettons.

Cette mesure est discriminante pour l'agglomération creilloise et notre département lorsque l'on sait que des étudiant.es et travailleurs exercent leurs activités en dehors de la région ou du département, dans certains territoires non concernés par le couvre-feu (à l'exemple de la Somme voisine) : la logique politique et sanitaire de cette mesure reste une énigme.

Les jeunes se retrouvent perdus face à ces mesures gouvernementales et sont mis à l'écart encore une fois.



LE COUVRE-FEU : ET PUIS QUOI ENCORE !

Nous n'avons pas arrêté de le dire ! Nous ne paierons pas le prix de la crise !

NOUS RÉCLAMONS



1 jeune, 1 solution : nous réclamons plus d'emplois pour les jeunes qui ont subi les conséquences de la crise sanitaire par l'annulation de stages, d'alternances, des licenciements, des promesses d'embauche non tenues.



Le pouvoir d'achat en développant des épiceries solidaires et des bourses aux vêtements dans les campus universitaires.



Le logement des jeunes : grâce à un dispositif d'aide à la garantie-caution pour les jeunes et en soutenant la construction de logements étudiants.



La santé des jeunes : soutenir la création de centres de santé dans les campus universitaires et de bus de santé itinérants pour assurer une permanence dans les territoires ruraux, péri-urbains, et les quartiers populaires. Un dispositif d'aide au paiement de la mutuelle complémentaire doit être mis en place pour les jeunes actifs (salariés et chômeurs) et pour les étudiants.



La mobilité et transports : l'aide au financement du permis de conduire, la gratuité des TER pour les jeunes en formation, en recherche d'emploi...



L'accès à la culture : chèque-livres, aide à l'acquisition d'un ordinateur pour les jeunes aux revenus les plus modestes, passeport culturel, réduire le 50 % les licences sportives pour les jeunes en formation, étudiants et en recherche d'emploi.

REJOIGNEZ-NOUS

 0344552796

 Mjc.60@gmail.com

 #MJCF60